

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2018

Date de la convocation :

5 septembre 2018

Date d'affichage :

5 septembre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice – 18

Présents – 13

Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 11 septembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire, M LE THENO, M BONNAIRE, M THORAVALL, Mme CORBEAU, M ETES, Mme GUILLO, Mme OGER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme LE CLERC - procuration à Mme THOMAS / Mme MONFORT - procuration à Mme CALVEZ

Absente excusée : Mme BREHELIN

Absents : M ANSELIN, M QUINTIN

Secrétaire de séance : Mme OGER

Délibération 2018-061 / Fonction publique

Objet : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2018.

- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n° 84-53, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-64 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié avec effet au 1^{er} août 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux,

VU la délibération du 25 octobre 2017 fixant le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2018,

Entendu le rapport et sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 15

Voix Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} décembre 2018 d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- la suppression à compter du 1^{er} décembre 2018 d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe.
- de modifier le tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} décembre 2018 et de l'établir tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Maire, G. LE GALL.



Envoyé en préfecture le 17/09/2018

Reçu en préfecture le 17/09/2018

Affiché le

18 SEP 2018

Recevoir
Levraut

ID : 022-212203723-20180911-DELIB2018061-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} DECEMBRE 2018

SERVICES	EMPLOI	NOMBRE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
ADMINISTRATIF	Attaché principal	1	Temps complet
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet (31h) vacant
	Adjoint administratif	1	Temps non complet (31h)
TECHNIQUES	Agent de maîtrise	1	Temps complet (vacant)
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4	Temps complet
	Adjoint technique	2	Temps complet
ENTRETIEN (Cantine Ecole Mairie)	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4	2 à temps complet / 1 à temps non complet (28h) (vacant)
	Adjoint technique	1	Temps non complet (25h)
	Adjoint technique	1	Temps non complet (16h)
	A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
	A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	2	Temps complet
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet (20h)
	Adjoint d'animation	1	Temps complet
	Adjoint animation	1	Temps non complet (17h)
	Adjoint animation	1	Temps non complet (11h)
MEDIATHEQUE	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2018

Date de la convocation :

5 septembre 2018

Date d'affichage :

5 septembre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice – 18

Présents – 13

Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 11 septembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,
M LE THENO, M BONNAIRE, M THORAVALL, Mme CORBEAU, M ETES, Mme GUILLO, Mme OGER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme LE CLERC - procuration à Mme THOMAS / Mme MONFORT - procuration à Mme CALVEZ

Absente excusée : Mme BREHELIN

Absents : M ANSELIN, M QUINTIN

Secrétaire de séance : Mme OGER

Délibération 2018-062 / Finances locales – Contributions budgétaires

Objet : Participation financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques

Les interventions pour la destruction des nids de frelons asiatiques sont payantes pour les particuliers ayant recours à des entreprises spécialisées dans ce type d'opération. Monsieur ORGEBIN propose de reconduire la participation financière mise en place en 2016 et 2017 pour les particuliers faisant appel à une entreprise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 15

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- VALIDE la participation financière,
- FIXE cette participation financière à la moitié du tarif appliqué plafonnée à 75 €,
- DIT que cette décision s'appliquera sur présentation d'une facture.

Le Maire, G. LE GALL.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2018

Date de la convocation :
5 septembre 2018
Date d'affichage :
5 septembre 2018

Nombre de conseillers :
En exercice – 18
Présents – 13
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 11 septembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,
M LE THENO, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme CORBEAU, M ETES, Mme GUILLO, Mme OGER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme LE CLERC - procuration à Mme THOMAS / Mme MONFORT - procuration à Mme CALVEZ

Absente excusée : Mme BREHELIN

Absents : M ANSELIN, M QUINTIN

Secrétaire de séance : Mme OGER

Délibération 2018-063 / Domaine et Patrimoine

Objet : Vente des terrains du lotissement « Le Coin des Petits Clos » - Autorisation de signature des actes notariés.

Monsieur ORGEBIN rappelle que par délibération n° 2017-068, le conseil municipal avait fixé le prix de cession des terrains du lotissement « le Coin des Petits Clos », et par délibération n°2017-076, a désigné Me GUICHAOUA-HUVET pour l'établissement des actes de vente.

Monsieur ORGEBIN précise qu'il convient d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes de vente et de dépôt de pièces pour ce lotissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 15

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- AUTORISE M. le Maire à signer les actes de vente des terrains et l'acte de dépôts de pièces.

Le Maire, G. LE GALL.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2018

Date de la convocation :
5 septembre 2018

Date d'affichage :
5 septembre 2018

Nombre de conseillers :
En exercice – 18
Présents – 13
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 11 septembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire,
M LE THENO, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme CORBEAU, M ETES, Mme GUILLO, Mme OGER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme LE CLERC - procuration à Mme THOMAS / Mme MONFORT - procuration à Mme CALVEZ

Absente excusée : Mme BREHELIN

Absents : M ANSELIN, M QUINTIN

Secrétaire de séance : Mme OGER

Délibération 2018-064 / Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Budget communal - Décision modificative n° 1 /2018

Madame CALVEZ, adjointe aux finances, présente la décision modificative.

COMPTE	OBJET	MONTANT
739113	Reversement taxes foncières SBAA (Pacte de solidarité territoriale)	+ 280 €
60636	Vêtement de travail	- 280 €
673	Annulation titres (exercices antérieurs)	+ 3 000 €
6411	Personnel titulaire	- 3 000 €
2111	Acquisition terrain	+ 12 000 €
2183	Acquisition de matériel informatique	+ 2000 €
2315 159	Travaux voirie	- 14 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 15

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **VALIDE** la décision modificative présentée.

Le Maire, G. LE GALL.



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2018

Date de la convocation :

5 septembre 2018

Date d'affichage :

5 septembre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice – 18

Présents – 13

Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 11 septembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,
M LE THENO, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme CORBEAU, M ETES, Mme GUILLO, Mme OGER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme LE CLERC - procuration à Mme THOMAS / Mme MONFORT - procuration à Mme CALVEZ

Absente excusée : Mme BREHELIN

Absents : M ANSELIN, M QUINTIN

Secrétaire de séance : Mme OGER

Délibération 2018-065 / Voirie

Objet : Travaux voirie programme 2018

Monsieur DELAPORTE rappelle le programme de travaux 2018 :

- Réfection de la route de la Grande Roche
- Réfection du parking de la mairie

Une consultation a été lancée sur ce programme de travaux qui prévoyait une variante sur le revêtement de la route de la Grande Roche (enrobé au lieu d'un bicouche).

Après ouverture des plis et analyse des offres, Monsieur DELAPORTE propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de PLOUFRAGAN et de valider la variante n° 1 pour un montant de 41 953.25 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 15

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **CONFIRME** la réalisation des travaux
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise COLAS avec la variante n° 1 pour un montant de 41 953.25 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

Le Maire, G. LE GALL



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2018

Date de la convocation :
5 septembre 2018

Date d'affichage :
5 septembre 2018

Nombre de conseillers :
En exercice – 18
Présents – 14
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 11 septembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,
M LE THENO, M BONNAIRE, M THORAVALE, Mme CORBEAU, M ETES, Mme GUILLO, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme LE CLERC - procuration à Mme THOMAS / Mme MONFORT - procuration à Mme CALVEZ

Absents : M ANSELIN, M QUINTIN

Secrétaire de séance : Mme OGER

Délibération 2018-066 / Finances locales

Objet : Animations vacances de la Toussaint - Fixation des tarifs.

Monsieur MAHE informe le conseil que des animations seront proposées sur toute la période des vacances de la Toussaint : le matin les animations seront à destination des 6/12 ans et l'après-midi elles concerneront les 12/17 ans.

Les animations des 6/12 ans seront entièrement gratuites et encadrées par les animateurs de la commune.

Pour les 12/17 ans, certaines activités seront payantes. Il est proposé pour la pratique de deux activités, les tarifs suivants :

- 15 € pour les adhérents au local jeunes
- 18 € pour les non adhérents.

Les activités proposées aux 12/17 sont les suivantes : accrobranche - laser game / cinéma - paintball

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 16

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **VALIDE les tarifs proposés.**

Le Maire, G. LE GALL.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2018

Date de la convocation :
5 septembre 2018

Date d'affichage :
5 septembre 2018

Nombre de conseillers :
En exercice – 18
Présents – 14
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 11 septembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,
M LE THENO, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme CORBEAU, M ETES, Mme GUILLO, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme LE CLERC - procuration à Mme THOMAS / Mme MONFORT - procuration à Mme CALVEZ

Absents : M ANSELIN, M QUINTIN

Secrétaire de séance : Mme OGER

Délibération 2018-067 / Finances locales

Objet : Achat de matériel et conditions de mise à disposition des associations.

Monsieur MAHE rappelle que la commune a acquis des gobelets qui seront proposés aux associations communales pour les manifestations qu'elles organisent. Cette mise à disposition sera gratuite. Toutefois, en cas de non-retour de gobelets, ceux-ci seront facturés 1 euro pièce à l'association ; un titre sera émis par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 16

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **VALIDE la mise à disposition**
- **DECIDE la facturation à 1 euro des gobelets non restitués.**

Le Maire, G. LE GALL.

